BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

L O I N° 56 / 95 / ADP

PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE A LA LOI DE FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT - GESTION 1995.

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE,

(_/U la Constitution ;

(_/U la Résolution N° 1 / ADP du 17 Juin 1992, portant validation du Mandat des Députés ;

(_/U l'Ordonnance n°69-47/PRES/MFC du 18 Septembre 1969 et son modificatif n°84-026/CNR/PRES/MF du 12 Juin 1984, portant Loi Organique relative aux Lois de Finances ;

(_/U le Décret n°69-197/PRES/MFC du 19 Septembre 1969, portant Régime Financier de la République de Haute Volta ;

(_/U la Loi n° 60/94/ADP du 20 Décembre 1994, portant Loi de Finances pour l'exécution du Budget de l'Etat - Gestion 1995 ;

(_/U le Décret n°95-015/PRES du 18 Janvier 1995, portant promulgation de la Loi n° 60/94/ADP du 20 Décembre 1994, portant Loi de Finances pour l'exécution du Budget de l'Etat - Gestion 1995 ;

(_/U la Loi N° 28/95/ADP du 28 Juin 1995 portant ratification du Décret n°95-240/PRES/PM/MEFP du 21 Juin 1995 portant ouverture de crédits dans le Budget de l'Etat - Gestion 1995 ;

/-) délibéré en sa séance du 21 Novembre 1995,
et adopté la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions de l'Ordonnance N° 69-47/PRES/MFC du 18 Septembre 1969, portant Loi Organique relative aux Lois de Finances, la Loi N° 60/94/ADP/ du 20 Décembre 1994, portant Loi de Finances pour l'exécution du Budget de l'Etat - Gestion 1995, est modifiée conformément aux dispositions de la présente Loi de Finances Rectificative.

ARTICLE 2.- Sont créées au Budget de l'Etat - Gestion 1995, les lignes ci-après aux Titres 04 et 05 des Recettes :

TITRE 04 - AIDES, DONS, SUBVENTIONS

Section 13 - Aides, Dons, Subventions Courants

Chapitre 25 - De l'Etranger ne provenant pas d'Autorités Supranationales
Article 001 - Gouvernements Etrangers
Article 002 - Organisations Non Gouvernementales
Article 098 - Autres

Chapitre 26 - D'Autorités Supranationales
Article 001 - Système des Nations - Unies
Article 098 - Autres

Chapitre 27 - D'Autres Administrations Nationales
Article 001 - Autres Administrations Nationales

Chapitre 28 - D'Autres Organismes Nationaux
Article 001 - Autres Organismes Nationaux

Section 14 - Aides, Dons, Subventions en Capital

Chapitre 29 - De l'Etranger ne provenant pas d'Autorités Supranationales
Article 001 - Gouvernements Etrangers
Article 002 - Organisations Non Gouvernementales
Article 098 - Autres

Chapitre 30 - D'Autorités Supranationales
Article 001 - Système des Nations - Unies
Article 098 - Autres

Chapitre 31 - D'Autres Administrations Nationales
Article 001 - Autres Administrations Nationales

Chapitre 32 - D'Autres Organismes Nationaux
Article 001 - Autres Organismes Nationaux

TITRE 05 - EMPRUNTS

Section 15 - Emprunts Intérieurs à Court Terme (moins de 2 ans)
Chapitre 33 - Autres Collectivités Publiques
Article 001 - Autres Collectivités Publiques
Chapitre 34 - Autorités Monétaires
Article 001 - Autorités Monétaires

Chapitre 35 - Autres Institutions Financières
Article 001 - Autres Institutions Financières

Chapitre 36 - Compagnies d'Assurances, Caisses de Retraite
Article 001 - Compagnies d'Assurances
Article 002 - Caisses de Retraite

Chapitre 37 - Entreprises Publiques non Financières
Article 001 - Entreprises Publiques non Financières

Chapitre 38 - Autres Agents (ménages - entreprises)
Article 001 - Autres Agents

Section 16 - Emprunts Extérieurs à Long Terme (plus de 2 ans) Aux :

Chapitre 39 - Autres Collectivités Publiques
Article 001 - Autres Collectivités Publiques

Chapitre 40 - Autorités Monétaires
Article 001 - Autorités Monétaires

Chapitre 41 - Autres Institutions Financières
Article 001 - Autres Institutions Financières

Chapitre 42 - Compagnies d'Assurances, Caisses de Retraite
Article 001 - Compagnies d'Assurances
Article 002 - Caisses de Retraite

Chapitre 43 - Entreprises Publiques non Financières
Article 001 - Entreprises Publiques non Financières

Chapitre 44 - Autres Agents (ménages - entreprises)
Article 001 - Autres Agents

Section 17 - Emprunts Extérieurs à Court Terme (moins de 2 ans) Aux :

Chapitre 45 - Institutions Internationales de Développement
Article 001 - Institutions Internationales de Développement

Chapitre 46 - Gouvernements Etrangers
Article 001 - Gouvernements Etrangers

Chapitre 47 - Divers
Article 001 - Divers

Section 18 - Emprunts Extérieurs à Long Terme (plus de 2 ans) Aux :

Chapitre 48 - Institutions Internationales de Développement
Article 001 - Institutions Internationales de Développement

Chapitre 49 - Gouvernements Etrangers
Article 001 - Gouvernements Etrangers

Chapitre 50 - Divers
Article 001 - Divers

ARTICLE 3.- Sont annulées au Budget de l'Etat - Gestion 1995, les recettes ci-après :

TITRE 02 - RECETTES NON FISCALES

Section 08 - Droits, Frais Administratifs et Ventes Non Industrielles

Chapitre 19 - Ventes Non Industrielles.....	61 500 000	
TOTAL DES RECETTES ANNULEES.....		**61 500 000**

ARTICLE 4.- Sont annulés au Budget de l'Etat - Gestion 1995, les crédits ci-après :

TITRE II - DEPENSES DE PERSONNEL

Section 04 - Assemblée des Députés du Peuple
Chapitre 00 - Ensemble Services de l'institution
Article 11 - Rémunération Directe des Parlementaires

Paragraphe 60 - Indemnités Sessions Extraordinaires.....	21 000 000

Article 30 - Mesures Nouvelles
Paragraphe 10 - Mesures Nouvelles..... 7 500 000

SOUS - TOTAL..... *28 500 000*

TITRE III - DEPENSES DE MATERIEL

Section 21 - Ministère de la Santé
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 33 - Frais Divers et Autres
Paragraphe 91 - Frais d'Hospitalisation à l'Extérieur..... 6 000 000

Article 35 - Divers
Paragraphe 10 - Charges Récurrentes des Services de Santé..... 25 000 000

Section 36 - Dépenses Communes Interministérielles
Chapitre 10 - Direction Générale du Budget
Article 90 - Charges Diverses
Paragraphe 60 - Dépenses d'exercice clos..... 300 000 000

SOUS - TOTAL..... *331 000 000*

TITRE IV - TRANSFERTS COURANTS

Section 01 - Présidence du Faso
Chapitre 00 - Ensemble Services de l'Institution
Article 21 - Institut Africain d'Informatique
Paragraphe 10 - Allocations Scolaires des Etudiants..... 36 000 000

Section 14 - Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 40 - Contribution aux Organismes Internationaux et Divers
Paragraphe 10 - Contribution Globale à Répartir..... 1 119 392 000

Article 50 - Charges Récurrentes des Investissements
Paragraphe 10 - Entretien / Maintenance Matériel Informatique..... 20 000 000

Article 63 - CEGECI
Paragraphe 30 - Investissement (Entretien / Maintenance des Bâtiments). 20 000 000

Article 65 Dépenses Diverses
Paragraphe 40 - Coût liquidation BND-B - Restructuration Bancaire..... 1 200 000 000

Section 18 - Ministère de la Communication et de la Culture
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département
Article 22 - Ecole de Musique, de Danse et des Arts Plastiques

Paragraphe 11 - EAP.....	2 500 000
Paragraphe 12 - EMD.....	6 000 000

Section 24 - Ministère des Enseignements Second., Sup. et de la Recherche Scientifique
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département
Article 30 - Subventions Scolaires

Paragraphe 50 - INSE (Pécule SND).....	25 000 000

Section 25 - Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 63 - SOFITEX

Paragraphe 10 - Déficit de la Filière Coton.....	5 403 000 000

Article 66 - ONAC

Paragraphe 40 - Divers (Subvention Compensatrice).....	60 000 000

Section 27 - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 21 - Centre Agricole Polyvalent de Matourkou

Paragraphe 20 - Frais de Soutenance (Mémoires, Rapports).....	500 000

Article 22 - ENESA

Paragraphe 20 - Frais de Soutenance (Mémoires, Rapports).....	2 500 000

Section 30 - Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 51 - Entretien Courant du Réseau Routier

Paragraphe 30 - Investissement.....	19 165 000	

Section 32 - Ministère des Transports

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 21 - Ecole Africaine de la Météo (EAMAC - Niger)

Paragraphe 10 - Formation de cinq (5) Techniciens Météo.....	7 900 000	
Paragraphe 20 - Formation de deux (2) Techniciens Supérieurs Météo.....	4 500 000	
Paragraphe 30 - Formation de deux (2) Ingénieurs Météo.....	4 700 000	

Article 53 - Restructuration SCFB-RNTC X 9 - Air Burkina

Paragraphe 10 - Subvention.....	2 000 000 000	

Article 54 - CBC

Paragraphe 40 - Divers (Subvention Compensatrice).....	120 000 000	
SOUS - TOTAL.....		*10 051 157 000*

TITRE VI - EQUIPEMENT - INVESTISSEMENT ET TRANSFERTS EN CAPITAL

Section 14 - Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 10 - Construction et Infrastructures	
Paragraphe 14 - Achèvement Construction DGI - Bazèga.....	10 000 000
Paragraphe 15 - Clôture DRP - Gaoua.....	2 500 000
Paragraphe 40 - Surcoût Marchés 93/94 Réévalués.....	1 000 000 000
Article 22 - Autres Matériels Techniques	
Paragraphe 40 - Acquisition Matériel et Mobilier (Cadastre).....	5 000 000
Article 30 - Projets à Gestion Autonome	
Paragraphe 30 - Voirie Projet Urbain II	50 000 000
Paragraphe 50 - Etudes dans le Secteur de la Population.....	4 075 000
Article 40 - Transferts en Capital.....	1 200 000 000
Article 50 - Besoins des Banques et Entreprises Publiques	
Paragraphe 20 - Entreprises du domaine Agricole	
Paragraphe 21 - SOFIVAR.....	150 000 000
Paragraphe 22 - SOPAL.....	107 000 000
Paragraphe 23 - SAVANA.....	90 000 000
Paragraphe 24 - ABATTOIRS FRIGORIFIQUES.....	290 000 000
Paragraphe 25 - CSPPA.....	150 000 000
Paragraphe 30 - Autres Entreprises	
Paragraphe 32 - ENSEMBLE DES BANQUES.....	139 000 000

Paragraphe 33 - FASO FANI.....	210 000 000
Paragraphe 34 - RNTC X9.....	150 000 000
Paragraphe 35 - SONACIB.....	100 000 000
Paragraphe 36 - AIR BURKINA.....	150 000 000
Paragraphe 37 - DIVERS.....	104 000 000

Section 18 - Ministère de la Communication et de la Culture

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 20 - Acquisition d'Equipements Techniques

Paragraphe 10 - Pièces de Rechange.....	10 000 000
Paragraphe 30 - Centre d'Emission TV.....	10 000 000
Paragraphe 50 - Centres Emetteurs Radio.....	5 000 000

Section 25 - Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 10 - Constructions et Infrastructures

Paragraphe 20 - Projet d'Appui au Secteur Privé (PASP).....	71 290 000

Section 28 - Ministère de l'Eau

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 30 - Constructions et Réfections de Barrages et Retenues d'Eau

Paragraphe 30 - Petits Barrages Sud - Ouest / GTZ.....	14 000 000

Article 40 - Projets d'Aménagement d'Espaces Agricoles

Paragraphe 10 - Bagré (Agricole - Hydro - Electricité).....	85 000 000

Section 29 - Ministère de l'Environnement et du Tourisme
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département
Article 10 - Constructions et Infrastructures
Paragraphe 20 - Réhabilitation Piscine de Bobo-Dioulasso..... 49 000 000

SOUS - TOTAL..... *4 155 865 000*

TOTAL DES CREDITS ANNULES..... **14 566 522 000**

ARTICLE 5.- Sont ouverts au Budget de l'Etat - Gestion 1995, les lignes ci-après :

I/.- EN RECETTES :

TITRE 04 - AIDES, DONS, SUBVENTIONS
Section 13 : Aides - Dons - Subventions Courants

Chapitre 25 - De l'Etranger ne provenant pas d'Autorités Supranationales
Article 001 - Gouvernements Etrangers 1 600 000 000

Chapitre 26 : D'autorités Supranationales
Article 98 : Autres..... 1 140 000 000

TOTAL DES RECETTES OUVERTES..... **2 740 000 000**

II/.- EN DEPENSES :

TITRE III - DEPENSES DE MATERIEL

Section 01 - Présidence du Faso

Chapitre 00 - Ensemble Services de l'Institution

Article 33 - Frais Divers et Autres..... 5 000 000

Section 03 - Premier Ministère

Chapitre 10 - Services Généraux

Article 33 - Frais Divers et Autres

Paragraphe 50 - Organisation Journée Mondiale de la Francophonie..... 2 500 000

Chapitre 20 - Services de l'Inspection Générale d'Etat

Article 20 - Transports Consommés

Paragraphe 20 - Frais de Transport à l'Extérieur Services Généraux..... 6 261 000

Article 33 - Frais Divers et Autres

Paragraphe 20 - Indemnités de Mission à l'Extérieur 14 280 000

Section 04 - Assemblée des Députés du Peuple

Chapitre 00 - Ensemble Services de l'institution

Article 10 - Matières et Fournitures Consommées	
Paragraphe 40 - Autres Matières Spécifiques.....	1 000 000
Article 20 - Transports Consommés	
Paragraphe 21 - Frais de Transport à l'Extérieur Missions Ordinaires.....	5 000 000
Article 31 - Entretien et Réparation	
Paragraphe 10 - Entretien/ Réparat° Moyens Transp. Sces Communs.....	2 000 000
Paragraphe 30 - Services Divers	2 000 000
Paragraphe 40 - Entretien Bâtiments.....	2 000 000
Article 33 - Frais Divers et Autres	
Paragraphe 20 - Indemnités et Frais de Mission à l'Extérieur.....	4 250 000
Paragraphe 51 - Réception et Accueil Personnalités.....	3 500 000
Paragraphe 56 - Confection de Recueils	2 000 000
Section 10 - Ministère de la Justice	
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département	
Article 33 - Frais Divers et Autres	
Paragraphe 73 - Fonctionnement Chambres Criminelles.....	14 500 000
Section 12 - Ministère des Affaires Etrangères	
Chapitre 20 - Ambassades et Consulats	

Article 33 - Frais Divers et Autres

Paragraphe 90 - Frais de Fonctionnement Ambassade de Taïpei 50 000 000

Section 21 - Ministère de la Santé

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 33 - Frais Divers et Autres

Paragraphe 20 - Indemnités de Mission à l'Extérieur..... 6 000 000

Section 24 - Ministère des Enseignements Second., Sup. et de la Recherche Scientifique

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 35 - Divers

Paragraphe 10 - Organisat° 7ème Concours Agrégat° de Médecine 40 000 000

Section 36 - Dépenses Communes Interministérielles

Chapitre 10 - Direction Générale du Budget

Article 10 - Matières et Fournitures Consommées

Paragraphe 10 - Eau..... 300 000 000

Paragraphe 20 - Electricité..... 100 000 000

Paragraphe 30 - Téléphone..... 600 000 000

Paragraphe 60 - Imprimés de Bureau..... 30 000 000

Paragraphe 80 - Acquisition Petites Fournitures Magasins et Ateliers..... 5 000 000

Paragraphe 90 - Fournitures Ordinaires de Bureau..... 30 000 000

Article 41 - Entretien et Réparation		
Paragraphe 50 - Entretien et Réparation de Machines.....	5 000 000	
Article 80 - Dépenses d'Appoint		
Paragraphe 10 - Dépenses Diverses.....	108 252 000	
Article 90 - Charges Diverses		
Paragraphe 81 - Frais d'Organisation des Examens et Concours	82 000 000	
SOUS - TOTAL.....		*1 420 543 000*

TITRE IV - TRANSFERTS COURANTS

Section 04 - Assemblée des Députés du Peuple		
Chapitre 00 - Ensemble Services de l'institution		
Article 40 - Contribution aux Organismes Internationaux et Divers		
Paragraphe 10 - Comité Paritaire et Assemblée Consulaire ACP/UE.....	1 700 000	
Section 14 - Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan		
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département		
Article 42 - Plan et Coopération		
Paragraphe 16 - ACP-UE.....	29 750 000	
Paragraphe 21 - Liptako Gourma.....	41 961 000	
Paragraphe 25 - IAMSEA - Kigali.....	1 209 000	

Section 18 - Ministère de la Communication et de la Culture
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 41 - Information et Communication	
Paragraphe 10 - PANA	20 099 000
Paragraphe 20 - AFP.....	20 400 000
Paragraphe 50 - URTNA.....	30 540 000
Article 42 - Culture	
Paragraphe 10 - ACCT.....	50 463 000

Section 21 - Ministère de la Santé
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 70 - Coût Social de la dévaluation	
Paragraphe 10 - Produits Phamaceutiques et M.E.G.....	1 400 000 000

Section 25 - Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 65 - Privatisation	
Paragraphe 20 - Matériel.....	200 000 000
Article 67 - SIAO	
Paragraphe 10 - Fonctionnement.....	40 000 000

Section 27 - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département
Article 40 - Contribution aux Organismes Internationaux et Divers
Paragraphe 20 - CEBV..... 15 000 000

Section 28 - Ministère de l'Eau
Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 40 - Contribution aux Organismes Internationaux et Divers
Paragraphe 10 - EIER..... 4 000 000
Paragraphe 40 - ETSHER..... 4 000 000

Article 62 - ONPF
Paragraphe 10 - Transformation Statut - Droits Licenciement Personnel... 63 000 000

SOUS - TOTAL..... 1 922 122 000

TITRE VI - EQUIPEMENT - INVESTISSEMENT ET TRANSFERTS EN CAPITAL

Section 04 - Assemblée des Députés du Peuple
Chapitre 00 - Ensemble Services de l'institution
Article 20 - Acquisition d'Equipements Techniques
Paragraphe 20 - Matériel et Mobilier de Bureau..... 5 050 000

Section 14 - Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 10 - Constructions et Infrastructures

Paragraphe 26 - Réhabilitation des Toilettes..... 31 000 000

Article 50 - Besoins des Banques et Entreprises Publiques

Paragraphe 20 - Entreprises du domaine agricole 140 000 000

Section 21 - Ministère de la Santé

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 10 - Constructions et Infrastructures

Paragraphe 80 - Projet Italien (CMA Secteur 30)..... 25 000 000

Section 25 - Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 10 - Constructions et Infrastructures

Paragraphe 10 - Construction Aire SIAO..... 306 122 000

Section 27 - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 15 - Autres

Paragraphe 40 - Piste agricole Bogandé / Thion / Mani 197 000 000

Section 30 - Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Chapitre 00 - Ensemble Services du Département

Article 20 - Acquisitions d'Equipements Techniques

Paragraphe 20 - Equipements Techniques..... 19 165 000

SOUS - TOTAL..... 723 337 000

TOTAL DES CREDITS OUVERTS..... 4 066 002 000

ARTICLE 6.- A l'issue des modifications opérées ci-dessus, les articles 16, 33, 34, 42, 43 et 44 sont abrogés et remplacés par les suivantes :

Article 16 Nouveau :

Les produits et revenus du Budget de l'Etat, évalués à DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLIARDS SIX CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE (297.696.878.000) Francs CFA, se répartissent selon la nomenclature ci-après :

RECETTES PROPRES 182 274 130 000

TITRE I - RECETTES FISCALES : 165 610 861 000

Section 01 - Impôts sur les revenus et bénéfices 20 370 949 000

Section 02 - Impôts à la charge de l'employeur sur les salaires ou sur la main-d'oeuvre 1 255 000 000

Section 03 - Impôts sur la propriété	708 950 000	
Section 04 - Taxes sur les biens et services	52 920 726 000	
Section 05 - Impôts sur le commerce et les transactions internationales	37 189 957 000	
Section 06 - Autres recettes fiscales	53 165 279 000	
TITRE II - RECETTES NON FISCALES :		*13 194 725 000*
Section 07 - Revenu de la propriété	3 056 497 000	
Section 08 - Droits, frais administratifs et ventes non industrielles	3 130 535 000	
Section 09 - Amendes et confiscations	397 000 000	
Section 10 - Cotisations aux Caisses de Retraite des Administrations Publiques	0	
Section 11 - Autres recettes non fiscales	6 610 693 000	
TITRE III - RECETTES EN CAPITAL :		*3 468 544 000*
Section 12 - Recettes en capital	3 468 544 000	
RECETTES SPECIALES		**115 422 748 000**
TITRE IV - AIDES, DONS, SUBVENTIONS :		*52 151 603 000*
TITRE V - EMPRUNTS :		*63 271 145 000*

Article 33 Nouveau :

Le total des charges du Budget pour la Gestion 1995 est fixé à TROIS CENT CINQUANTE UN MILLIARDS QUATRE CENT QUATRE VINGT CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE TROIS MILLE (351.485.443.000) Francs CFA.

Article 34 Nouveau :

Dans la limite du plafond fixé à l'article 33 Nouveau ci-dessus, sont ouverts pour la Gestion 1995 les crédits suivants :

CHARGES DE FONCTIONNEMENT :

TITRE I - CHARGE DE LA DETTE PUBLIQUE	22 237 483 000
TITRE II - DEPENSES DE PERSONNEL	63 686 300 000
TITRE III - DEPENSES DE MATERIEL	**25 524 234 000**
TITRE IV - TRANSFERTS COURANTS	81 599 743 000

DEPENSES EN CAPITAL :

TITRE V - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE LA DETTE PUBLIQUE	25 864 267 000
TITRE VI - EQUIPEMENT - INVESTISSEMENT ET TRANSFERTS EN CAPITAL	132 573 416 000

Article 42 Nouveau :

Les ressources propres du Budget de l'Etat à savoir les ressources fiscales, non fiscales et en capital n'assurent que partiellement la couverture des charges de fonctionnement qui sont les suivantes :

TITRE I - CHARGE DE LA DETTE PUBLIQUE	22 237 483 000
TITRE II - DEPENSES DE PERSONNEL	63 686 300 000
TITRE III - DEPENSES DE MATERIEL	**25 524 234 000**
TITRE IV - TRANSFERTS COURANTS	81 599 743 000

Il se dégage donc une impasse primaire de DIX MILLIARDS SEPT CENT SOIXANTE TREIZE MILLIONS SIX CENT TRENTE MILLE (10.773.630.000) Francs CFA.

Article 43 Nouveau :

Cette impasse budgétaire est aggravée par les dépenses en capital évaluées ainsi qu'il suit :

TITRE V - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE LA DETTE PUBLIQUE	25 864 267 000
TITRE VI - EQUIPEMENT, INVESTISSEMENT ET TRANSFERTS EN CAPITAL	132 573 416 000

Article 44 Nouveau :

Il apparaît une différence de CENT SOIXANTE NEUF MILLIARDS DEUX CENT ONZE MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE (169.211.313.000) Francs CFA , couverte en partie par des financements extérieurs acquis d'un montant de CENT QUINZE MILLIARDS QUATRE CENT VINGT DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE HUIT MILLE (115.422.748.000)

Le besoin de financement est évalué à CINQUANTE TROIS MILLIARDS SEPT CENT QUATRE VINGT HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE CINQ MILLE (53.788.565.000) Francs CFA.

ARTICLE 7.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 21 Novembre 1995.

LE SECRETAIRE DE SEANCE ***LE PRESIDENT***

/ Dieudonné Maurice BONANET ./- ***/ Dr Bongnessan Arsène Y E ./-***